

CONVENTION DE PARRAINAGE

Entre les soussignés

Bottin Malin 8 rue Jean Moulin, 63960 Veyre-Monton

Représenté par M. Faure joel en qualité de directeur

D'une part et

Mr ou Mme

Demeurant :

.....

Ci-après dénommée le parrain

D'autre part.

Description du projet :

BOTTIN MALIN recherche des communes pour adhérer à la plateforme Bottin malin.

Le parrain ou a apporteur d'affaire occasionnel fournira le contrat signé avec la ou les mairies traitées . Le Montant du parrainage est de 60 euros nets, 100 euros pour un contrat de 3 ans et 150 euros pour un contrat de 5 ans. Le maximum légal sans déclaration fiscale est de 1200 euros.

Bottin Malin fera un virement ou un chèque après confirmation du parrain sur la commande par M. le Maire et réception du paiement de la ville

Fait à le